



**Comité Départemental  
De Cyclotourisme  
De l'Hérault**  
Maison Départementale des Sports  
66, Esplanade de l'Égalité  
34086 MONTPELLIER cedex 4  
Site : <http://herault.ffct.org/>

## **COMPTE-RENDU Réunion du 26/03/2026**

**Lieu :** Maison départementale des Sports, Montpellier

**Présents :** Mme Claire Richardot ; MM. Christian Arnold, François David, Olivier Duchez, Guy Estopina, Éric Gocel, Jean-Pierre Legay, Philippe Pierrot, Luc Royer, Bernard Sanchez.

**Absents excusés :** Mme Marguerite Taule, Karine Urvoy ; MM. René Baldellon, Didier Molina, Patrick Pastor.

**Invité :** Gérald Razier

---

François présente un document reprenant les points qui seront évoqués lors de la réunion, avec des liens qui mènent vers les textes de référence. Il est annexé au présent PV (Annexe 1).

### **1. POINT SUR LES ÉVÉNEMENTS 2026**

#### **1.1 Vélocio**

Guy présente un document reprenant les principaux éléments (présence, rétroplanning, matériel, etc.).

Il rappelle que la Vélocio est un événement national et la nécessité d'une forte implication et participation des membres du CoDep.

René a fait savoir que pour ce qui est de la communication pour Vélocio, c'est en cours, les journaux petites annonces sont informés. Un article passera dans la revue « Cyclotourisme » en avril et un autre dans le bulletin d'information d'Hérault Sport.

Luc propose de diffuser l'information sur les réseaux sociaux.

À Lamalou, il faudrait au moins quatre personnes, si possible six. En raison d'un festival qui aura lieu le même jour, le départ sera déplacé de quelques mètres.

Les quatre mairies concernées ont été contactées, certains maires ont changé.

Le dimanche matin tout sera mis en place (sauf le panneau CoDep qui sera installé la veille).

François indique que le CoDep peut profiter d'une subvention de 220,00 € octroyée par le Parc du Haut Languedoc. Cependant, celle-ci sera versée directement au fournisseur qu'on lui aura indiqué.

Pour les bénévoles, le rendez-vous est fixé à 7h30 à Lamalou et à 8h30 au col.

Les demandes de matériel ont été transmises à Hérault Sports, et aux mairies de Lamalou (tables), Rosis (barrières) et Melin (signalétique).

#### **1.2 Séjour féminin**

L'information envoyée à plus de mille licenciées de la région Occitanie, ainsi qu'à des clubs affiliés à la FFH.

Il y a actuellement vingt-six inscrites par le biais du site HelloAsso et quatre par le Cyclo Club Fabrégouais.

Plusieurs personnes ont demandé si elles pouvaient prendre leur repas sans être hébergées (elles prévoient de venir en camping-car). Interrogés par François, les responsables du VVF n'ont pas voulu s'engager à faire manger les personnes qui n'étaient pas officiellement hébergées.

D'autres personnes voudraient participer à seulement une journée et sans hébergement.

Une participation aux frais de 10 euros par jour pour les licenciées et 15 pour les non-licenciées sera demandée aux personnes qui ne sont pas hébergées. Les non-licenciées seront incitées à prendre Pass'Vélo.

Les lieux de repas sont prévus.

L'invitation sera renvoyée aux clubs FFH.

François propose qu'on offre aux participantes un « cadeau souvenir ». Dans l'urgence et en l'absence de budget dédié, Claire suggère un « diplôme » nominatif. Autres suggestions bienvenues.

### **1.3 Le Trèfle**

La manifestation pourrait avoir lieu à Pignan, mais Bernard doit encore obtenir l'accord de la mairie et vérifier que Ride & Vallée est prêt à en être le club support.

### **1.4 Multisport et inclusion**

Réunion de préparation mercredi 1<sup>er</sup> avril à 10 heures à la Maison des Sports.

La journée multisport et inclusion aura lieu le mercredi 24 juin au même endroit.

## **2. PROJETS**

### **2.1 Concours d'éducation routière**

Il aura lieu à Fabrègues le **samedi 18 avril**.

Il faut prévoir une récompense pour les participants. Il est suggéré de leur donner une carte cadeau qu'ils pourraient dépenser chez un vélociste indépendant proche de Fabrègues.

Christian va demander des objets promotionnels à ses contacts de la Sécurité routière.

### **2.2 Sécurité**

Un document consacré à la sécurité est téléchargeable sur le site de la Fédé.

La secrétaire diffusera l'information.

Éric a compilé des statistiques sur les accidents et va préparer une série d'articles qui seront diffusés dans les lettres d'information.

Il a pris contact avec les représentants des communautés de communes, agglomérations et métropoles pour collecter un maximum d'informations.

### **2.3 Groupe longue distance**

François a transmis un document « Cahier des charges Longues distances ».

Gérald juge positives les modifications apportées au règlement, notamment la mise en valeur des randonnées moyenne distance (150 à 300 km) avec la création des 100 km Audax ou les médianes.

La moyenne et la longue distance doivent faire l'objet d'un article qui paraîtra prochainement.

Quand un club organise un Audax, un brevet, ou autre, il doit diffuser largement l'information pour que les adhérents d'autres clubs puissent participer.

## **3. CONTENU DE LA PROCHAINE LETTRE D'INFORMATION**

- Événements – Calendrier

- Sécurité

- Assurances (assurance chapeau et contrats périphériques à renouveler tous les ans, pas de tacite reconduction)

- Cub : PCP Poussan

- Pass'Vélo

Concernant le Pass Vélo, certains éléments ne nous semblaient pas très clairs. Après s'être renseigné, Jean-Pierre nous apporte les précisions suivantes :

*Le Pass'Vélo sera disponible sur le site de la FFCT à partir du début avril 2026.*

*Il concerne toute personne de plus de 18 ans non adhérente à la FF VÉLO depuis au moins 3 ans.*

Mode opératoire :

*Dans un premier temps la personne devra se procurer auprès du club auprès duquel il veut prendre ce Pass'Vélo le numéro fédéral du club.*

*Par la suite il devra se connecter sur le site « ffvelo.fr », puis cliquer sur « adhérer », puis sur « Achat du Pass'Vélo » et enfin saisir le numéro fédéral récupéré précédemment.*

Les caractéristiques du Pass'Vélo :

*Le Pass'Vélo a une durée de validité de deux mois.*

*Il est renouvelable une fois.*

*Le renouvellement peut se faire auprès d'un club autre que celui initialement choisi.*

*La personne ayant souscrit le Pass'Vélo pourra souscrire à la licence 16 mois le moment voulu dans les conditions prévues pour son obtention.*

*Avec le Pass'Vélo la personne est couverte en responsabilité civile et individuelle accident, mais ne bénéficie pas de l'assurance rapatriement.*

#### **4. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Voir le document présenté par François (Annexe 1)

#### **5. QUESTIONS DIVERSES**

##### **5.1 Retour de Djivan** (tour du monde du piano prévu en avril)

##### **5.2 Passage du Super brevet Espagne – Italie**

Les participants feront étape à Fabrègues ; ils ont trouvé un hébergement à Gignac avec l'aide de l'ACCH.

##### **5.3 Accident AVA** (Académie Vélo Agde)

Gérald, ayant l'expérience que les participants d'un brevet reçoivent un maillot, il se demande si les licenciés ont tous un gilet haute visibilité. Christian rappelle que le Code de la route rend le port de cet équipement obligatoire dans certaines circonstances et que celui-ci doit toujours se trouver à portée de main.

##### **5.4 La Fédération française de sport adapté et la Trans'Occitanie**

Nous avons été informés en janvier 2026 que la Fédération française de sport adapté organisait en juin une manifestation appelée Trans'Occitanie et qu'elle cherchait à créer des synergies avec d'autres pratiquants du monde sportif, ordinaire ou non.

Claire a pu prendre contact avec le Comité départemental et a rencontré l'un de ses représentants. Il en ressort ce qui suit :

*La FFSA est une association affinitaire multisport dont les membres, qui souffrent de troubles du neurodéveloppement, psychiques, du spectre autistique, trisomie, etc., pratiquent leur activité en loisir ou en compétition. Le président du Comité départemental FFSA est aussi celui du club Montpellier Culture Sport Adapté (<https://mcsa34.com/>) qui a une section vélo.*

*Le CD34 de la FFSA travaille beaucoup avec les instituts et centres spécialisés et cherche à se faire reconnaître plus largement, par le biais de différentes actions, dont la Trans'Occitanie. Un descriptif du projet est annexé au PV (Annexe 2).*

*Trans'Occitanie : Le Comité de l'Hérault de la FFSA est chargé de l'organisation de la journée du jeudi 4 juin, dont les grandes lignes sont les suivantes : deux groupes, l'un de marcheurs l'autre de*

*cyclistes partiront du Marché des Salins à Sète à 10 heures. Les cyclistes se dirigeront d'abord vers le Théâtre de la mer sur la Corniche, puis vers Marseillan par la voie verte entre la mer et l'étang. Plusieurs haltes sont prévues dont l'une sur la plage Robinson où un repas tiré du sac sera pris en commun (cyclistes, marcheurs, autres). L'arrivée se fera à la plage des Glénans à Marseillan. Notre participation pourrait prendre plusieurs formes : des cyclistes qui viennent « en amis » accompagner le groupe ou pour faire office de capitaines de route ou de serre-file. D'abord à Sète puis aux abords de Marseillan, la présence de personnes supplémentaires peut être appréciée aux intersections.*

*La FFSA a un autre projet dans les cartons : celui d'une journée « triathlon » dont la date ne semble pas avoir été fixée, mais qui aura lieu au lac du Salagou. Les organisateurs apprécieraient qu'un club local trace un parcours VTT relativement facile et d'une durée de 45 minutes environ.*

*De notre côté, nous pourrions leur communiquer les dates des manifestations organisées par les clubs locaux (randonnées, points café, etc.) afin que les licenciés de la FFSA qui le souhaitent puissent participer.*

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close.

Le Président  
F. DAVID



La Secrétaire  
C. RICHARDOT

